

DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée publique de consultation

Avis public est donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, lors de la séance du 14 mai 2019 qui se tiendra à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, étudiera les demandes de dérogation mineure citées ci-dessous :

Relativement au règlement de zonage numéro 2009-U53 :

Immeubles visés et nature et effets de la demande
<p>Dans la zone Ca-930, la demande de dérogation mineure 2019-0034 à l'égard de l'immeuble situé au 4731, route 117 désigné comme étant le lot 22-1-1 et une partie du lot 22, tous du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.</p> <ul style="list-style-type: none"> le retrait partiel de l'exigence de clôturer l'espace d'entreposage d'un emplacement situé en zone commerciale ; le retrait partiel de l'exigence d'ériger une clôture entre un emplacement industriel et un emplacement résidentiel ; le retrait de l'exigence d'aménager un écran visuel et une aire tampon le long d'une ligne adjacente à un emplacement situé dans une autre zone et pouvant être utilisé à des fins d'habitation. <p>Pour l'aménagement d'une aire de stationnement existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une superficie de 846 mètres carrés dépourvue d'un système de drainage des eaux de surface alors qu'un tel système est requis pour une aire de stationnement de 200 mètres carrés et plus ; pourvue de deux accès alors que la réglementation n'en permet qu'un seul ; dont un accès à une largeur de 8 mètres alors que la réglementation prévoit une largeur minimale de 11 mètres ; dont la distance entre deux accès fait 11 mètres alors que la réglementation prévoit une distance minimale de 20 mètres.
<p>Dans la zone Ha-112, la demande de dérogation mineure 2019-0042 à l'égard de l'immeuble situé au 97, rue Demontigny désigné comme étant le lot 5 579 768 au cadastre du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3,49 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 4 mètres ; l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 2,51 mètres de la ligne avant secondaire au lieu d'une distance minimale de 4 mètres.
<p>Dans la zone P-257, la demande de dérogation mineure 2019-0047 à l'égard de l'immeuble situé au 50, place Belhumeur désigné comme étant le lot 6 268 305 au cadastre du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> la superficie au sol du bâtiment principal projeté par rapport à la superficie du terrain existant de 30,7 % au lieu d'un rapport espace bâti / terrain maximal de 30 %.
<p>Dans la zone P-257, la demande de dérogation mineure 2019-0048 à l'égard de l'immeuble situé au 54, place Belhumeur désigné comme étant le lot 6 266 858 au cadastre du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> la superficie au sol du bâtiment principal projeté par rapport à la superficie du terrain existant de 31,5 % au lieu d'un rapport espace bâti / terrain maximal de 30 %.
<p>Dans la zone Vc-925, la demande de dérogation mineure 2019-0052 à l'égard de l'immeuble situé au 4420, chemin Daoust désigné comme étant le lot 5 581 047 au cadastre du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> l'implantation d'une remise existante à une distance de 4,80 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres ; l'implantation d'un abri existant à une distance de 5,20 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres ; l'implantation d'un garage existant à une distance de 7,20 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.

Relativement au règlement de lotissement numéro 2009-U54 :

Dans la zone Vc-940, la demande de dérogation mineure 2019-0043 à l'égard du lot projeté 15-13 du rang 6 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne désigné comme étant la

DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée publique de consultation

partie de lot 15 du rang 6 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

- la création d'un lot d'une largeur de 29,57 mètres au lieu d'une largeur minimale de 80 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 24^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

Simon Lafrenière,
Directeur général adjoint, Services de l'urbanisme, du développement durable, du
développement économique et du greffe